Foire aux questions

*Le **Plessis-Bouchard** au temps du **COVID 19***

Comment faire quand on a des enfants?

Depuis lundi 16 mars au matin, et jusqu'à nouvel ordre, tous les lieux accueillant des enfants sont fermés. Dans ce cadre, **les parents en activité professionnelle sont invités à recourir au maximum au télétravail**.

Pour celles et ceux contraint·e·s de garder leurs enfants à domicile, une prise en charge du versement du chômage partiel sera faite par l'État, sous conditions : l'enfant à charge doit avoir moins de 16 ans, et si les deux parents peuvent demander un arrêt de travail indemnisé, ils ne peuvent pas le faire en même temps.

Plus d'informations sur le site du ministère du Travail.

La Ville se mobilise pour les familles des personnels indispensables en proposant des structures d'accueils adaptées. Plus d'information sur notre site internet dans la rubrique «Initiatives solidaires».

Le Plessis-Bouchard